



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

FR

1. Débitrice: **Avona SA**, Route de Fribourg 15, 1723 Marly
2. Date du prononcé de dissolution: 30.09.2010
3. Suspension de faillite: 18.01.2012
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 20.02.2012
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

**Indication:** La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But: gestion financière, administration de sociétés et prise de participations à d'autres entreprises en Suisse et à l'étranger. Elle peut aussi acheter, gérer, louer et vendre des immeubles, et d'une façon générale, effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières en rapport direct ou indirect avec son but.  
(réf. secteur II)

Office cantonal des faillites, P. Porchet, substitut  
1700 Fribourg

00736587

